

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Beault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Alicia-Marie Karam

Table des matières

| | |
|--------------------------------------|----|
| Présentation du problème..... | 1 |
| Présentation de l'objectif..... | 4 |
| Présentation de l'argumentation..... | 5 |
| Présentation d'une conclusion..... | 9 |
| Bibliographie..... | 11 |

Présentation du problème :

Le mode de scrutin au Québec n'est pas représentatif de la démocratie, c'est-à-dire que le parti au pouvoir n'est pas toujours celui qui a reçu le plus grand appui de la population. Ce mode de scrutin, supposément démocratique, est dit uninominal majoritaire à un tour; de type « britannique », il se retrouve bien évidemment en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, dans la province de Québec et depuis 1945, en Inde. Notre système électoral comporte quelques avantages, tels : le fait qu'il procure dans la majorité des cas, des gouvernements stables; le système est fort simple, ce qui donne à l'électeur de la facilité à voter; la commodité pour l'électeur de connaître son représentant, qui constitue le pont entre la population et les autorités politiques; la simple addition des votes recueillis par chacun des candidats dans un comté; le dépouillement rapide. Mais est-ce cela sert à grand chose d'aller voter? Voilà une question qui suscite de nombreux problèmes, car les désavantages du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour sont multiples. D'abord, il amène presque tout le temps une distorsion plus ou moins importante entre le pourcentage des sièges parlementaires d'un parti et le pourcentage des votes obtenus par ce même parti. Par exemple, en 1998, le Parti Québécois a obtenu 42,7% des votes, tandis que le Parti Libéral du Québec en a recueilli 43,7%. Le PQ a reçu 60,8% des sièges, alors que le PLQ s'en est retrouvé avec seulement 36,4%! Un écart d'environ +18% pour le PQ, et un de -7,3% pour le PLQ. C'est même très injuste pour le parti de l'Action

Démocratique du Québec, qui a obtenu 0,8% des sièges, alors qu'il avait réussi à chercher 12% de l'appui populaire. René Lévesque a même traité le système de « démocratiquement infect »¹, car il ne répond pas à la volonté du peuple. Donc, le scrutin de type britannique, dit « majoritaire », est plutôt « pluralitaire », puisque pour qu'un candidat soit élu, il faut que le nombre de voix qu'il obtienne soit supérieur à celui de ses concurrents pris individuellement. Un autre désavantage est que le système majoritaire uninominal à un tour limite généralement la compétition entre deux partis; nous avons l'exemple ici, avec le Parti Libéral du Québec et le Parti Québécois. Néanmoins, l'ADQ occupe une place mineure, mais croissante, dans l'avenir politique du Québec. De plus, ce mode de scrutin dévalorise l'exercice du droit de vote, car les électeurs sont limités à voter pour des candidats qui sont déjà affiliés à un parti politique et auquel ils lui sont obligatoirement soumis. Finalement, le fait que le premier ministre n'ait pas été élu de façon directe nous montre à quel point le mode de scrutin majoritaire est anti-démocratique. Donc pour essayer de contrer ce système électoral, il faudrait qu'on en adopte un autre, afin de résoudre une partie des problèmes. Mais duquel s'agirait-il? Puisqu'il existe trois grandes sortes de systèmes, soient les systèmes majoritaires, les systèmes de représentation proportionnelle et les systèmes mixtes, il serait préférable de choisir le mode de scrutin mixte, de type allemand, pour les raisons qui vont suivre plus loin.

¹ « Le présent mode de scrutin est démocratiquement infect », Journal de Montréal, 11 décembre 1972.

Présentation de l'objectif :

Dans cette analyse, je vais démontrer les raisons pour lesquelles le Québec devrait adopter un différent mode de scrutin électoral, soit le système de représentation proportionnelle personnalisée, aussi connu comme étant le système mixte allemand. Ce changement du mode de scrutin favoriserait peut-être davantage la démocratie; dans cette mesure, le parti politique placé au pouvoir nécessiterait d'être acclamé par la grande majorité de la population, et selon ce principe, travaillerait donc en faveur des intérêts de la société. Mon argumentation aura comme but essentiel, de valoriser le système mixte allemand, afin que les nombreux désavantages du système majoritaire uninominal à un tour cessent de nuire à la démocratie du Québec. J'expliquerai donc les divers principes de base du système allemand, en citant les avantages qu'il contient, tout en les comparant à notre mode de scrutin actuel.

Présentation de l'argumentation :

Une définition très brève et simple de la démocratie serait la suivante : « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » Mais chaque société à sa propre manière d'interpréter cette définition plutôt complexe; de plus, au cours des siècles, les sociétés évoluent, ainsi que leurs attentes et leurs demandes. De nos jours, la forme de démocratie qui se rapproche le plus, dans les sociétés occidentales, à la définition citée plus-haut, est celle de la démocratie de représentation. Néanmoins, il reste qu'on ne s'entend pas toujours sur les divers sens de ce concept, qui englobe l'idée de délégation et de mandat, à celle du spectacle. Ce concept de représentation veut aussi établir un sorte de lien entre le représentant et le représenté, ce qui veut dire que le représentant doit normalement être soumis aux volontés et aux demandes du représenté, car celui-ci l'a élu afin qu'il puisse parler en son nom et selon ses propres intérêts. Mais cette relation est bien plus compliquée que cela, puisque les intérêts des citoyens sont nombreux et différents. Donc, ce n'est pas tout le monde qui pourra être favorisé. Puisque la société change, les questions et les enjeux aussi évoluent. Il faut que le représentant sache s'adapter aux variations de la population, afin de remplir de façon effective, son rôle en démocratie. En effet, « le représentant est élu en raison de ses qualités personnelles et surtout pour son bon jugement dans les affaires publiques ». ²

² Monière, Denis. -Le discours électoral: les politiciens sont-ils fiables?

Donc, une élection ne vise pas seulement à assurer la représentation des citoyens, mais « elle doit faciliter la relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés [...] assurer l'obéissance des individus au pouvoir, quelle que soit la nature de ce dernier.»³

Après la défaite de l'Allemagne en 1945, celle-ci contribua beaucoup à la démocratie dite libérale, ce qui favorisa la montée d'un nouveau système électoral. Le mode de scrutin mixte, comme le nom le dit si bien, est composé de deux sortes de systèmes : le système uninominal majoritaire à un tour et le système de représentation proportionnelle. Ce regroupement laisse donc de côté les désavantages que chacun d'eux comportent. A la place d'avoir un seul bulletin de vote, l'électeur en détient deux. Le premier, le majoritaire uninominal à un tour, est semblable à celui sur lequel nous votons ici, au Québec et au Canada. Il s'agit de voter pour un individu, qui serait le plus capable de représenter les intérêts des citoyens dans leur comté. Le deuxième bulletin de vote est similaire à celui d'Israël; on y retrouve une liste des partis avec leurs candidats dans les régions. Puisqu'il y a deux bulletins de vote, le citoyen doit donc voter deux fois; à l'aide du premier, il vote pour son député, et en second lieu, il choisit le parti politique auquel il est en faveur. Chacun des bulletins de vote contribue à faire élire la moitié du parlement.

Il existe plusieurs avantages au mode de scrutin mixte allemand.

Premièrement, l'électeur peut voter deux fois; soit consécutivement pour un même

³ Lorient, Gérard. Pouvoirs, idéologies et régimes politiques, Ed. Etudes Vivantes, Laval, 1992, 658 p.

parti, soit pour deux partis politiques différents, selon ses propres préoccupations, car le premier vote, selon le bulletin du scrutin uninominal à un tour, concerne surtout la localité de l'électeur, tandis que pour le deuxième bulletin de vote, cela concerne plutôt le national. Pour qu'il n'y ait pas de trop fractures à l'intérieur de mêmes idéologies, le système allemand a mis un seuil de représentativité de 5%, ce qui veut dire que si un parti n'obtient pas un minimum de 5% de votes, c'est-à-dire qu'il n'aura pas la possibilité de siéger au parlement. Un autre avantage de la représentation proportionnelle personnalisée, c'est que les partis politiques peuvent recruter des sommités, c'est-à-dire des gens qui sont connus et qui peuvent grandement influencer leur public. Donc, dans le second bulletin de vote, les partis politiques mettent au haut de leur liste, les noms de « leurs vedettes », afin que les citoyens soient tentés de cocher auprès de leur nom. De cette manière, cela peut presque leur garantir leur victoire.

On remarque donc que la campagne électorale est importante autant dans les localités qu'au plan national. La plus grande différence que l'on peut faire avec le système uninominal à un tour, c'est que le système mixte allemand élimine presque, sinon complètement les distorsions qui existent. Contrairement au scrutin de type britannique qui n'y peut rien face à elles, le type allemand réussit à les corriger, ce qui rend la démocratie plus effective. Cela dit, si nous avions le même type de scrutin que celui qui existe en Allemagne, le taux de participation aux élections serait peut-être plus élevé, car le vote de chaque citoyen serait pris en considération. Maintenant, puisque les résultats sont presque toujours orés

d'avance, les gens ne prennent plus vraiment la peine de se déplacer; cela amène le désintéressement de la population envers la politique. En adoptant le scrutin de type allemand, le taux de participation et l'intérêt que portent les gens par rapport à la politique, tenderait à augmenter, de façon à rendre notre société plus fonctionnelle.

Présentation d'une conclusion :

Selon moi, le mode de scrutin qui devrait remplacer celui qui est en place au Québec, serait le système mixte allemand, aussi connu comme système de représentation proportionnelle personnalisée, car il permet de corriger les erreurs, voire même les injustices, que le système uninominal à un tour tend à commettre. Malgré ses nombreux avantages – possibilité de voter deux fois, le seuil de 5% de représentation, la possibilité de recruter des personnalités; donc, la suprématie de la démocratie -, le système allemand comporte un léger inconvénient : la Chambre des députés est constituée de deux types d'élus, locaux et régionaux-nationaux. Les élus locaux sont préoccupés par les problèmes et les intérêts de leur localité, tandis que les élus qui sont élus dans le deuxième bulletin de vote, donc au niveau national, se soucient davantage des problèmes au niveau national. Cette différence d'intérêts provoque des mésententes, mais c'est quelque chose de totalement commun dans le monde de la politique. Le fait que les députés puissent en arriver à une conclusion crée une certaine unité du gouvernement, ce qui donne la force à l'état. Peut-être faudrait-il aussi instaurer des élections à dates fixes, comme aux Etats-Unis par exemple, afin qu'une population sache à quoi s'attendre pour un laps de temps donné. Ce dernier, selon moi, devrait pouvoir durer cinq ans, afin que le gouvernement ait le temps et la possibilité de prendre en main la politique nationale, et ainsi de la faire progresser. Maintenant, il ne reste plus qu'à changer le mode de scrutin du Québec, afin que l'on puisse voir régner une certaine

complicité et harmonie entre les députés du parlement. Mais le plus important en ce moment, c'est de changer d'une manière ou d'une autre, le système électoral, afin que ce soit la démocratie qui puisse décider de l'avenir du Québec.

Bibliographie :

- CHENIER, Jean-Félix et LAROCQUE, André. « L'importance du mode de scrutin en démocratie. » et « La situation actuelle : un décalage entre le discours et la réalité ou entre l'objectif et le moyen. »
- LORIOT, Gérard. *Pouvoir, idéologies et régimes politiques*, Editions Etudes Vivantes, Laval, 1992, 658 p.
- MONIERE, Denis et GUAY, Jean H. *Introduction aux théories politiques*, Editions Québec/Amérique, Montréal, 1987, 197p.
- PACTET, Pierre. *Institutions politiques, droit constitutionnel*, Armand Colin/Masson, Collection « U », Paris, 16e édition mise à jour, 1997, 576p.
- SCHIVELY, W. Philips, Jules-Pascal VENNE et Annick FINKEL. *Pouvoir et décision : introduction à la science politique*, Chenelière et McGraw-Hill, Montréal, 1999, 293p.